



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 11 septembre 2020

7^{ème} Commission

N° CP-2020-8-7-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

Service de la coordination de l'action culturelle et des publics
Service appui juridique et documentaire

PLAN PATRIMOINE 68 ACTUALISATION DU DISPOSITIF

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver l'évolution de ce dispositif pour la rubrique « Maisons alsaciennes anciennes » ainsi que sa date d'entrée en vigueur.

1- Contexte

Le 14 décembre 2018, le Conseil départemental du Haut-Rhin a adopté un nouveau dispositif d'aide aux investissements en faveur du patrimoine historique haut-rhinois, intitulé Plan Patrimoine 68 (PP68) afin de contribuer à sa sauvegarde et sa restauration. Ce dispositif a été actualisé en date du 15 novembre 2019.

Pour rappel, cette politique porte sur 4 thématiques à savoir :

- Les châteaux-forts,
- Les sites remarquables,
- Le patrimoine de territoire,
- Les maisons alsaciennes anciennes.

Au terme de sa deuxième année de mise en œuvre, une adaptation est proposée concernant la rubrique « maisons alsaciennes anciennes ».

2- Adaptation de la rubrique « maisons alsaciennes anciennes »

Le règlement actuel du Plan Patrimoine 68 relatif aux maisons anciennes, prévoit pour la restauration des toitures, l'utilisation de la tuile plate traditionnelle en terre cuite ainsi que la tuile en ardoise naturelle. Or, dans le Sundgau principalement et plus rarement ailleurs, une autre tuile est traditionnellement posée : la tuile mécanique ancienne à emboîtement de type Gilardoni ou Gessier.

Cette tuile, inventée et fabriquée par les Frères Gilardoni, Thiébaud-Joseph et François-Xavier, a été une véritable révolution dans le domaine de la couverture. En assurant l'étanchéité, non par recouvrement d'une tuile sur l'autre comme les tuiles traditionnelles plates et canal, mais grâce à un jeu de chicanes emboîtées, ces nouvelles tuiles ont permis de réduire la quantité nécessaire pour recouvrir une toiture.

Moins coûteuse car fabriquée mécaniquement, elle a rapidement conquis le marché français, voire international (théâtre opéra de Manaus au Brésil). Un premier modèle a vu le jour en 1840 et le brevet d'invention a été déposé et accepté en 1841.

Implantées à l'époque dans le Sundgau, plusieurs usines avaient été créées à Altkirch, Dannemarie et Wolfersdorf avec des cités ouvrières et un port d'embarquement sur le canal du Rhône au Rhin à Retzwiller pour l'expédition de ces produits.

Ainsi, à partir du 19^{ème} siècle, les anciennes couvertures en chaume ont été remplacées par cette tuile à emboîtement. Dans le Sundgau, elle est particulièrement visible sur les toitures des anciennes fermes-blocs qui comprennent généralement d'importantes surfaces à recouvrir (ferme-grange-étable).

Compte tenu de cette spécificité territoriale, qui concerne principalement le secteur du Sundgau mais qui peut aussi se rencontrer dans d'autres secteurs du Haut-Rhin, il est proposé d'intégrer la tuile mécanique ancienne à emboîtement récupérée de type Gilardoni ou Gessier (à l'exclusion de la tuile mécanique neuve) dans le PP68 afin d'accompagner les propriétaires qui respectent la tradition locale dans la restauration et la mise en valeur de leur toiture.

En conclusion, il vous est proposé :

- D'actualiser les critères du règlement du Plan Patrimoine 68 en faveur des maisons alsaciennes anciennes, en intégrant les tuiles mécaniques anciennes à emboîtement récupéré de type Gilardoni ou Gessier (à l'exclusion de la tuile mécanique neuve),
- D'approuver sur ces bases le règlement du Plan Patrimoine 68 actualisé, tel qu'il figure en annexe 1 du présent rapport, les modifications apparaissent en gras dans l'annexe,

- Décider que le règlement du Plan Patrimoine 68 actualisé entrera en vigueur au 1^{er} octobre 2020,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. :

LE PRESIDENT



Rémy WITH